

# Conférence du désarmement

30 août 2017  
Français  
Original : anglais

## Rapport final du Groupe de travail sur la voie à suivre

1. À la 1406<sup>e</sup> séance plénière, le 17 février 2017, la Conférence du désarmement a, en vertu de l'article 23 de son règlement intérieur, créé un groupe de travail sur la voie à suivre, pour soutenir le Président de la Conférence, ayant pour mandat, notamment, de trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation (CD/2090).

2. Le Groupe de travail sur la voie à suivre était présidé par M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar, conformément au paragraphe 3 du dispositif du document CD/2090.

3. Le Groupe de travail sur la voie à suivre avait pour mandat :

- De faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085 ;
- De déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale ;
- De trouver un terrain d'entente sur un programme de travail assorti d'un mandat de négociation ;
- D'envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir.

4. La participation au Groupe de travail était ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres intéressés parmi ceux que la Conférence avait invités à prendre part à ses travaux pendant la session de 2017.

5. Le Règlement intérieur de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/8/Rev.9, était applicable *mutatis mutandis* aux activités du Groupe de travail et de ses sous-groupes.

6. Le Groupe de travail a tenu des réunions le 24 février et une réunion d'organisation le 30 mai.

7. À l'issue d'intenses consultations menées par le Président du Groupe de travail, M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar, la Conférence du désarmement a approuvé, à sa 1421<sup>e</sup> séance plénière, le calendrier du Groupe de travail. Conformément à ce calendrier, le Groupe de travail a tenu les réunions ci-après :

1<sup>er</sup>, 6 et 8 juin, matin

Faire le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tel qu'il figure dans le document CD/2085, et déterminer les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en tenant compte des efforts et des priorités de la communauté internationale.



14 juin, après-midi ; 15 et 16 juin, matin	Point 3 de l'ordre du jour : Prévention d'une course aux armements dans l'espace
20 juin, après-midi ; 22 et 23 juin, matin	Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
28 et 29 juin, après-midi ; 30 juin, matin	Point 4 de l'ordre du jour : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
8 août, après-midi ; 9 et 10 août, matin	Points 1 et 2 de l'ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, l'accent étant mis sur le désarmement nucléaire.
11 août, matin ; 14 et 15 août, après-midi	Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements.
16 août, après-midi ; 17 août, matin ; 22 août, après-midi ; 25 août, matin	Réunions du Groupe de travail.

8. Toutes les réunions du Groupe de travail sur la voie à suivre ont été présidées par M. Htin Lynn, Ambassadeur du Myanmar. En outre, les séances consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et les séances consacrées au point 4 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Biontino, Ambassadeur d'Allemagne, en sa qualité de collaborateur du Président ; les séances consacrées au point 3 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Helmut Lagos, du Chili, en sa qualité de collaborateur du Président ; les séances consacrées aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour ont été coanimées par M. Yury Ambrasevich, Ambassadeur du Bélarus, en sa qualité de collaborateur du Président.

9. Les rapports des réunions du Groupe de travail établis par le Président et par les collaborateurs du Président, à titre personnel et sans préjudice des positions des délégations, ont été publiés dans les documents suivants :

CD/20XX [Lettre] datée du [...], adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Myanmar, transmettant un rapport sur les débats menés au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général le désarmement nucléaire ;

CD/20XX [Lettres] datées du [...], adressées au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne, transmettant un rapport sur les débats menés au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et un rapport sur les débats menés au titre du point 4 de l'ordre du jour, relatif aux arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes ;

CD/20XX [Lettre] datée du [...], adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent du Chili, transmettant un rapport sur les débats menés au titre du point 3 de l'ordre du jour ;

CD/20XX [Lettre] datée du [...], adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la République du Bélarus, transmettant un rapport sur les débats menés au titre des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

10. Le Président du Groupe de travail sur la voie à suivre transmet le rapport final du Groupe au Président de la Conférence du désarmement, conformément aux paragraphes 6 et 7 du dispositif de la décision CD/2090.

Le Président du Groupe de travail sur la voie à suivre,  
Ambassadeur du Myanmar  
**Htin Lynn**

---